



CTM du 25 octobre 2012

Le CTM du 25 octobre avait un ordre du jour conséquent et se tenait en présence du Directeur de cabinet du ministre du travail pour présenter le budget 2013.

Les autres points inscrits étaient des projets de décret sur la titularisation des non titulaires, sur la déconcentration des actes de gestion, la création d'un observatoire des services de renseignement, des projets de circulaires sur les rémunérations accessoires soit pour avis, soit pour information.

De CTM il ne fut point question car une lettre du 24 octobre du DAGEMO, adressée aux quatre OS, qui organisent des « assises du ministère du travail » a provoqué un boycott des dites organisations syndicales.

Car, la lettre de l'administration a refusé l'imputation sur les congés de formation syndicale mais a accepté que ces absences soient prises sur les chèques syndicaux (rappel : procédure réglementaire pour ce type de réunions et suivie par l'UNSA en 2006 lors des « assises de l'inspection du travail »).

A l'origine, une demande du 20 septembre 2012 de ces organisations syndicales sollicitait que les absences des 21 et 22 novembre 2012 soient prises sous forme de congé de formation syndicale et imputables sur les droits acquis par les OS au titre de la formation.

Pour mémoire l'UNSA n'avait pas souhaité s'associer à ces « assises » préférant attendre de connaître les propositions de l'administration après les annonces du ministre en CTM le 17 juillet 2012 et estimant la mobilisation prématurée.

Face au refus de l'administration et du cabinet, les 4 OS ont quitté la salle contestant le droit à l'administration de refuser ces congés sur des points de droit et sur une posture politique : seules sont restées l'UNSA et la CFDT, qui ne participent pas aux assises précitées suivant les communications et explications faites précédemment auprès de vous.

Le quorum n'étant pas atteint, le CTM n'a pas eu lieu et devra être reconvoqué rapidement.

Nous vous tiendrons informés.